

**Extrait du procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Convocation du
09 septembre 2008**

Séance du 15 Septembre 2008
Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction : **1er point à l'ordre du jour :**
29

Conseillers présents : **Rapporteur : Monsieur le Maire**
27

Conseillers absents : **Objet : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
2
dont 2 avec procuration

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

désigne

Monsieur Laurent TIMMEL, secrétaire de séance

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour ampliation,
Le Maire,

*Acte rendu exécutoire
Après réception en sous-préfecture le 18 septembre 2008
et publication ou notification le 18 septembre 2008*

Etienne WOLF

Arrondissement de
Strasbourg-campagne

**Extrait du procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Convocation du
09 septembre 2008**

Séance du 15 Septembre 2008
Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction : **2ème point à l'ordre du jour :**
29

Conseillers présents : **Rapporteur : Monsieur le Maire**
27

Conseillers absents : **Objet : INFORMATION DU CONSEIL SUR LES DECISIONS DU MAIRE
DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL**
2
dont 2 avec procuration

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal

Procédures adaptées – marchés passés du 24 juin 2008 au 15 septembre 2008

Objet du marché	Lot	Titulaire	Montant du marché TTC
Etalement de la charpente du CCB	Charpente	MOOG (Souffelweyersheim)	13 873,60 €
Rénovation de la salle Krebs au CCB	Plâtrerie – faux-plafonds	GASSER (Niedermodern)	23 622,58 €
	Menuiserie	SARLAT (Geudertheim)	29 625,34 €
	Revêtement de sol coulé	BANGUI (Nanterre)	19 798,30 €
	Peinture intérieure	NONNENMACHER (Brumath)	7 371,67 €
	Rideaux	MAISON&AMBIANCE (Haguenau)	9 420,05 €
	Chauffage - VMC	GROUPE SNEF (Hoerdtd)	8 781,41 €
	Electricité	KLEIN (Schwindratzheim)	25 174,13 €
	Nettoyage fin de chantier	ATOOUT SERVICES (Schiltigheim)	586,04 €

**Le Conseil Municipal,
en prend acte**

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

*Après réception en sous-préfecture le 18 septembre 2008
et publication ou notification le 18 septembre 2008*

Etienne WOLF

**Extrait du procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Convocation du
09 septembre 2008**

Séance du 15 Septembre 2008

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

3ème point à l'ordre du jour :

Conseillers présents :
27

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conseillers absents :
2
dont 2 avec procuration

**Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
23 JUIN 2008**

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

approuve

le procès-verbal de la séance du 23 Juin 2008.

**ADOPTE PAR 28 VOIX POUR
ET 1 ABSTENTION (Mr EHLENBERGER)**

*Pour ampliation,
Le Maire,*

*Acte rendu exécutoire
Après réception en sous-préfecture le 18 septembre 2008
et publication ou notification le 18 septembre 2008*

Etienne WOLF

**Extrait du procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Convocation du
09 septembre 2008**

Séance du 15 Septembre 2008
Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction : **4ème point à l'ordre du jour :**
29

Conseillers présents : **Rapporteur : Monsieur Armand HEINTZ**
27

Conseillers absents : **Objet : ACQUISITION DE LIVRES « FRANCIS SCHNEIDER, UN
2 BRUMATHOIS EN CHEMIN »**
dont 2 avec procuration

L'association l'ESCALIER qui anime différentes activités : le jardin, la galerie, la table et l'atelier, a voulu rendre hommage et montrer les différentes facettes de son président fondateur : l'artiste, l'artisan menuisier, l'homme de théâtre que fut feu Francis SCHNEIDER, ceci dans un ouvrage à paraître cet automne.

Le coût global de cette opération se chiffre à près de 23 000 €.

Un autofinancement, un engagement fort d'entreprises, des réservations, permettent de couvrir une bonne partie des dépenses. Une subvention du Conseil Régional est attendue.

Afin de contribuer à la réussite du lancement de cet ouvrage qui fait honneur à un citoyen brumathois qui nous laisse de belles œuvres en sculptures et ses créations théâtrales, nous vous proposons d'acquérir 200 livres au prix de lancement de 18 €.

Par cette action nous contribuerons à la réalisation d'un ouvrage de qualité mais nous couvrons également des besoins propres à la Ville. Ce livre sera un cadeau apprécié par les jeunes mariés, les visiteurs de marque, ou remis aux Maires d'autres villes qui nous accueillent lors de nos voyages d'études (notamment pour les projets culturels).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

décide

d'acquérir, dès la parution, 200 livres «Francis SCNEIDER, un brumathois en chemin » au prix de 18 € l'unité soit un montant total de 3 600 €

impute

la dépense correspondante sur les crédits prévus au Budget Primitif Article 6065 - Fonction 30

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour ampliation,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire

*Après réception en sous-préfecture le 18 septembre 2008
et publication ou notification le 18 septembre 2008*

Etienne WOLF

Arrondissement de
Strasbourg-campagne

**Extrait du procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Convocation du
09 septembre 2008**

Séance du 15 Septembre 2008
Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction : **5ème point à l'ordre du jour :**
29

Conseillers présents : **Rapporteur : Monsieur Armand HEINTZ**
27

Conseillers absents : **Objet : JOURNEE ANNUELLE : « RENDEZ-VOUS AUX JARDINS » -**
2
SUBVENTION
dont 2 avec procuration

Dans le cadre de la préparation de la journée « Rendez-Vous aux Jardins » qui fêtait son dixième anniversaire cette année, l'association l'ESCALIER qui fédère l'organisation à Brumath nous avait sollicité afin de couvrir médiatiquement l'évènement.

La municipalité précédente avait, dès janvier 2008, donné son accord pour prendre à sa charge la partie communication, avec un coût plafonné à 3 000 € afin de réaliser entre autre un plan des différents jardins ouverts à la visite du public, dont celui du tilleul aménagé par la Ville.

Le décompte définitif des factures qui nous sont présentées se monte à 2 513,92 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

décide

de verser une subvention à l'association l'ESCALIER d'un montant de 2 513,92 €

impute

la dépense correspondante sur les crédits prévus au Budget Primitif Article 657.4 - Fonction 33

vote

les crédits suivants :

Dépenses : Compte 657.4 - Fonction 33 + 2 513,92 €
Dépenses : Compte 022 « dépenses imprévues » - 2 513,92 €

ADOpte A L'UNANIMITE

*Pour ampliation,
Le Maire,*

*Acte rendu exécutoire
Après réception en sous-préfecture le 18 septembre 2008
et publication ou notification le 18 septembre 2008*

Etienne WOLF

**Extrait du procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Convocation du
09 septembre 2008**

Séance du 15 Septembre 2008

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

6ème point à l'ordre du jour :

Conseillers présents :
27

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conseillers absents :
2
dont 2 avec procuration

Objet : ACQUISITION FONCIERE DANS LE SECTEUR DU PLAN D'EAU

Le Conseil Municipal, par délibération du 26 janvier 2004, a approuvé l'acquisition de parcelles dans le secteur du plan d'eau. Avec les réflexions en cours pour un éventuel projet d'aménagement, il est important que la Ville dispose de la maîtrise foncière.

Le propriétaire de la parcelle n° 279, Section AD, au lieu-dit *Bruechel*, propose de vendre son bien à la Ville à la valeur des terres agricoles. Ce terrain se situe entre deux parcelles appartenant à la Ville et est planté de peupliers.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

approuve

l'acquisition de la parcelle cadastrée Section AD, n° 279 d'une contenance de 42,33 ares appartenant en indivision à Monsieur Jacques MISCHLER et à Madame Eve MISCHLER née RIEDINGER demeurant tous deux 4 rue Leh à 67740 HOERDT

fixe

le prix d'acquisition à 350 € l'are

autorise

Madame Sylvie HANNS, 1^{ère} adjointe, à signer l'acte administratif à intervenir

impute

la dépense sur l'Article 211.1 – Fonction 824.1

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour ampliation,
Le Maire,

*Acte rendu exécutoire
Après réception en sous-préfecture le 18 septembre 2008
et publication ou notification le 18 septembre 2008*

Etienne WOLF

**Extrait du procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Convocation du
09 septembre 2008**

Séance du 15 Septembre 2008
Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction : **7ème point à l'ordre du jour :**
29

Conseillers présents : **Rapporteur : Monsieur le Maire**
27

Conseillers absents : **Objet : ACQUISITIONS FONCIERES DANS LE SECTEUR DE L'AIRE
D'ACCUEIL**
2
dont 2 avec procuration

Monsieur Albert HAMM habitant OLWISHEIM a proposé à la Ville de Brumath d'acquérir des terrains agricoles au lieu-dit *Neumatt* et *Gross Bruechel* d'une contenance de 67,75 ares au total.

La Ville est intéressée par l'achat de ces parcelles situées près de l'aire d'accueil des gens du voyage et de la station de pompage d'eau.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

approuve

l'acquisition des parcelles suivantes :

- n° 6, Section 67 lieu-dit *Neumattweg* d'une surface de 16,03 ares,
- n° 109, Section 67 lieu-dit *Neumatt* d'une surface de 13,26 ares,
- n° 110, Section 67 lieu-dit *Neumatt* d'une surface de 27,74 ares,
- n° 125, Section 68 lieu-dit *Gross Bruechel* d'une surface de 10,48 ares,
- n° 126, Section 68 lieu-dit *Gross Bruechel* d'une surface de 0,24 ares.

fixe

le prix d'acquisition à 350 € l'are

autorise

le Maire à signer l'acte d'acquisition qui sera rédigé par Maître SALAVERT, notaire à Brumath

impute

la dépense sur l'Article 211.1 – Fonction 824.1

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Pour ampliation,
Le Maire,*

*Acte rendu exécutoire
Après réception en sous-préfecture le 18 septembre 2008
et publication ou notification le 18 septembre 2008*

Etienne WOLF

Arrondissement de
Strasbourg-campagne

**Extrait du procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Convocation du
09 septembre 2008**

Séance du 15 Septembre 2008
Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction : **8ème point à l'ordre du jour :**
29

Conseillers présents : **Rapporteur : Monsieur le Maire**
27

Conseillers absents : **Objet : REGULARISATION DE PROPRIETE FONCIERE : Parcelle n° 667 –**
2
Section 42
dont 2 avec procuration

Par délibération du 18 juin 1984, le SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA REGION DE BRUMATH (SIVOM) a acquis la parcelle n° 667 Section 42 à Brumath auprès de la SAERS (Société d'Aménagement et d'Equipement de la Région de Strasbourg). Cette acquisition s'est faite dans le cadre de la rétrocession par l'aménageur des voies, places et espaces publics du lotissement « Le Tilleul » (un total de 489,79 ares au prix symbolique de 100 francs).

Le 1^{er} janvier 1997 le SIVOM de la Région de Brumath s'est transformé en Communauté de Communes de la Région de Brumath.

La parcelle n° 667 d'une contenance de 63,29 ares constituait le périmètre d'une ancienne décharge communale.

Durant de nombreuses années, cet espace constituait un terrain en herbe et planté d'arbres. Afin de donner un cachet et de rendre attractif ce site, la Ville de Brumath, en accord avec la Communauté de Communes de la Région de Brumath, a créé le « Jardin du Tilleul ».

Il y a lieu, de récupérer cette parcelle à la Ville de Brumath qui en assure l'entretien.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

approuve

l'acquisition de la parcelle cadastrée Section 42, n° 667 sur le ban communal de Brumath d'une contenance de 63,29 ares propriété de la Communauté de Communes de la Région de Brumath,

fixe

le prix d'achat à l'euro symbolique

autorise

Madame Sylvie HANNS, première adjointe au Maire, à signer l'acte administratif à intervenir.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour ampliation,
Le Maire,

*Acte rendu exécutoire
Après réception en sous-préfecture le 18 septembre 2008
et publication ou notification le 18 septembre 2008*

Etienne WOLF

**Extrait du procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Convocation du
09 septembre 2008**

Séance du 15 Septembre 2008
Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction : **9ème point à l'ordre du jour :**
29

Conseillers présents : **Rapporteur : Madame Sylvie HANNS**
27

Conseillers absents : **Objet : C A F – MISE EN PLACE D'UN COMITE DE PILOTAGE DU**
2 **CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE (volet enfance)**
dont 2 avec procuration

Par délibération du 22 octobre 2007, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'un nouveau contrat enfance et jeunesse avec la CAF pour la période 2007-2010.

La signature de ce contrat permet à la Ville de poursuivre le partenariat engagé avec la CAF du Bas-Rhin dans le cadre des actions développées en direction des enfants de moins de 6 ans par la Maison de l'Enfance.

La signature du contrat engage non seulement la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Brumath au titre du volet « enfance », mais également la Communauté de Communes de la Région de Brumath dans le cadre de la création de la structure d'accueil périscolaire « Les Malicieux ».

Le contrat enfance et Jeunesse prévoit la mise en place d'un comité de pilotage.

Ce Comité aura pour objectif de veiller au suivi du Contrat Enfance et Jeunesse et sera constitué au maximum de dix membres.

Dans ce cadre, il pourrait être composé :

- du Président de la Communauté de Communes ou son représentant,
- du Maire de la Ville de Brumath ou son représentant,
- d'un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin,
- d'un représentant de l'Education Nationale,
- d'un représentant de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports,
- d'un représentant de l'association Horizons Jeunes,
- d'un représentant des usagers des Malicieux,
- d'un représentant des usagers de la Maison de l'Enfance,
- du responsable de l'accueil périscolaire « Les Malicieux »,
- du responsable de la Maison de l'Enfance.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

approuve

la création d'un Comité de Pilotage du Contrat Enfance et Jeunesse composé comme suit :

- du Président de la Communauté de Communes ou son représentant,
- du Maire de la Ville de Brumath ou son représentant,

- d'un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin,
- d'un représentant de l'Education Nationale,
- d'un représentant de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports,
- d'un représentant de l'association Horizons Jeunes,
- d'un représentant des usagers des Malicieux,
- d'un représentant des usagers de la Maison de l'Enfance,
- du responsable de l'accueil périscolaire « Les Malicieux »,
- du responsable de la Maison de l'Enfance.

**ADOpte PAR 25 VOIX POUR dont 2 procurations
ET 4 ABSTENTIONS (Mr DELAYE, Mme DUMONT-VONVILLE,
Mr EHLENBERGER, Mme HOHMANN)**

*Pour ampliation,
Le Maire,*

Acte rendu exécutoire

*Après réception en sous-préfecture le 18 septembre 2008
et publication ou notification le 18 septembre 2008*

Etienne WOLF